



LATOUR-BAS-ELNE

Latour Bas Elne, le 9 février 2021

Monsieur le Maire

De LATOUR BAS ELNE

CERTIFICAT D’AFFICHAGE

Je soussigné, François BONNEAU, Maire de la commune de LATOUR BAS ELNE, certifie avoir procédé le mardi 9 février 2021 en Mairie de Latour Bas Elne, à l’affichage de l’arrêté N° 10D/2021 en date du 09 février 2021 prescrivant la modification simplifiée N° 2 du Plan Local d’Urbanisme de la commune de Latour Bas Elne et ce pour une durée d’un mois soit du 09 février 2021 au 09 mars 2021 inclus

En foi de quoi est délivré le présent certificat, pour servir et valoir ce que de droit

Fait à LATOUR BAS ELNE, le 09 février 2021

Le Maire
François BONNEAU